



# FEUILLE OFFICIELLE

DES  
ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ic-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

## CALENDRIER

Jeudi 12. S. Pancrace.	L. 16. S. Honoré.
V. 13. S. Servais.	M. 17. S. Pascal.
S. 14. S. Pacôme.	M. 18. S. Venance.
D. 15. S <sup>e</sup> Delphine. P.L.	

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS . . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE

## Gouvernement colonial.

Par arrêté en date du 8 avril 1870, prise en Conseil d'administration, le Commandant de la colonie a autorisé la délivrance d'un acte de francisation pure et simple à la goëlette de construction française *Virginie-Marie*, jaugeant 7 tonneaux 95 0/0, appartenant au sieur Maréchal (Amand).

Par décision du Commandant en date du 9 mai 1870, M. D'Heureux (Ernest), commissaire-adjoint de la marine, revenant de congé, a repris les fonctions de Contrôleur colonial, en remplacement de M. Bruère (Jules), aide-commissaire, qui en était provisoirement chargé.

## Service de l'Ordonnateur.

Par ordres du 9 mai 1870, les mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel du commissariat à Saint-Pierre:

M. Littayé (Edouard), sous-commissaire de marin, a été chargé des détails de l'inscription maritime et des armements, en remplacement de M. Bruère, aide-commissaire.

M. Bruère (Jules), aide-commissaire de marine, a été chargé des détails des approvisionnements, des subsistances et des travaux, en remplacement de M. le commis de marine Frappaz qui continue ses services dans les mêmes détails.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.  
DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Par jugement du Tribunal maritime commercial en date du 21 avril 1870, le nommé Laurent (Jean), matelot, inscrit à Quimper, embarqué en qualité de maître d'équipage sur la goëlette la *Lucie*, de Cette, a été condamné à trois mois de prison pour délits de vol et ivresse à bord, par application des articles 60, § 11 et 5, et 55, § 5 du décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852, pour la marine marchande.

Le capitaine de l'*Eurydice* donne avis au commerce de Saint-Pierre, que le 2 mai au matin, il a raisonnable la *Pauline*, de Granville, avant le coup de vent qui a éclaté le soir.

Ce navire avait 2,000 morues, en huit jours de pêche.

Le 3, après le coup de vent, il a passé très près, mais hors de portée de voix du *Prosper-Corrue*, de Dieppe.

Ce navire avait ses 4 chaloupes, dont 2 à la mer.

L'*Eurydice* a rencontré un assez grand nombre de pêcheurs aux environs du Trou-de-la-Baleine et dans le sud.

## PARTIE NON OFFICIELLE

On lit dans le *Journal officiel* du 14 mars 1870 :

Une scène touchante s'est passée hier au palais des Tuilleries. On se rappelle qu'il y a

## FEUILLETON

## VOYAGE D'EXPLORATION EN INDO-CHINE

## II.— LAOS SIAMOIS

(Suite.)

Quant au régime civil de la famille, il semble être réglé, à peu de nuances près, par la loi chinoise. Les mœurs sont assez libres et la fidélité conjugale tient souvent à bien peu de chose. L'adultére se punit d'une simple amende, et l'opinion est pleine d'indulgence pour les faiblesses amoureuses de l'humaine nature. Le célibat des prêtres, dont l'inobservance au Cambodge entraîne la mort, se garde au Laos beaucoup moins rigoureusement. Quand, ce qui arrive quelquefois, un coupable est signalé dans les rangs sacerdotaux, on se contente de lui administrer quelques coups de rotin et de le défroquer comme indigne.

Comme à Siam et au Cambodge, l'esclavage existe au Laos. On devient esclave pour dettes, pour confiscation judiciaire, pour éviter la mendicité; mais cette catégorie d'esclaves est excessivement restreinte. L'immense majorité de ces malheureux se recrute chez les tribus sauvages, que j'ai dit être disséminées dans les montagnes, et devient l'objet d'un

commerce fort lucratif. Pour un peu de laiton, de poudre, quelques verroteries, les chefs de ces tribus consentent à livrer des adolescents, parfois des familles entières que l'on va vendre ensuite dans tous le Laos et jusque sur le marché de Pnum Peinh (1). Ces esclaves sont employés à la culture et aux travaux domestiques, et sont d'ailleurs bien traités par les familles qui les emploient. Ils vivent bientôt même si intimement et si familièrement avec leurs maîtres, que, sans leurs cheveux qu'ils conservent longs et leur physionomie bien différente, on aurait de la peine à les reconnaître au milieu d'un intérieur laotien.

Les Laotiens sont fort paresseux et, quand ils ne sont pas assez riches pour posséder des esclaves, ils laissent volontiers aux femmes la plus grande partie de la besogne journalière; en outre des travaux intérieurs de la maison, celles-ci pilent le riz travaillent aux champs, pagayent dans les pirogues. La chasse et la pêche sont à peu près les seules occupations réservées exclusivement au sexe fort.

Il serait oiseux de décrire ici tous les engins dont on se sert pour attraper le poisson; il en est de mille formes différentes, tous calculés de manière à donner le moins de souci et de travail possible au pêcheur nonchalant. Ce sont en général de vastes tubes en bambou et en rotin, ayant un ou plusieurs cols en entonnoir, dont les pointes repoussent le poisson une fois qu'il est entré. On fixe solidement ces appareils, en présentant leur ouverture au courant, soit au fond, soit à un arbre de la rive, et on les visite

(1) Situé à la jonction du fleuve et du bras qui conduit au grand lac.

tous les deux ou trois jours. On se sert encore d'un ingénieux petit système de flotteurs qui supportent une rangée d'hameçons et qui réalisent ainsi la pêche à la ligne, en supprimant le pêcheur. Il est aussi des genres de pêche plus actifs que ceux-là: la pêche au trémaille, au filet, au harpon, à l'épervier, tous exercices auxquels le voisinage du fleuve et les innombrables espèces de poissons qu'il contient font acquérir dès l'enfance une habileté extraordinaire aux habitants.

La chasse est plutôt le partage des sauvages que des Laotiens, et ceux-ci sont loin de tirer parti des abondantes ressources giboyeuses de la contrée. De loin en loin, un cerf pris au filet ou tué avec un fusil à pierre vient varier un peu l'alimentation.

Les ustensiles domestiques sont nombreux: il en est d'un usage absolument général que l'on trouve dans la maison du plus pauvre comme dans celle du plus riche. Tel est le plateau à bétel, qui contient les feuilles fraîches de cette plante, les noix d'arech, l'étui à chaux et le tabac, ensemble des condiments indispensables à la formation de la chique, qui est en usage chez tous les peuples de l'Indo-Chine et qui leur fait ces dents noires et ces lèvres sanguinolentes dont le premier aspect est si repoussant. Un petit bâton qui sert à étendre la chaux sur la feuille de bétel; les ciseaux à ressort qui découpent la noix d'arech ou des lanières d'une écorce spéciale, utilisée en outre au Laos; le tube en bronze et le pilon en fer avec lesquels un domestique ou une fille respectueuse broieront longuement les matières devenues trop rebelles aux dents branlantes du viellard, chef de la famille, sont les principaux accessoires du plateau. Un crachoir est également toujours à la portée

et annoncé le but de cette audience, M. Velter, directeur de l'école communale du faubourg Saint-Antoine, lut le discours suivant :

« SIRE,

« La sollicitude incessante de Votre Majesté pour l'enseignement primaire appelait depuis longtemps de notre part un acte de reconnaissance auquel il ne manquait qu'une occasion pour se manifester.

« Nous l'avons enfin trouvée, cette occasion, lors de la grande exposition universelle, le jour où Votre Majesté, Sire, a fait, dans ce palais même, un si bienveillant accueil aux délégués des instituteurs venus de tous les points de l'Empire.

« Ce jour-là, d'un élan unanime et spontané, nous avons résolu de perpétuer par une médaille le souvenir et de vos bontés et de l'honneur insigne qui nous était fait.

« Cette médaille, Sire, nous vous la présentons aujourd'hui. Elle arrive tard, il est vrai, mais une pensée nous console, c'est que cet hommage coïncide avec le retour d'une date bien chère à votre cœur et aux nôtres. »

L'Empereur a remercié les instituteurs et les a encouragés dans leur tâche si belle, si utile, puisqu'elle consiste « à former de bons citoyens en leur donnant une éducation patriotique, religieuse et intelligente. » Sa Majesté a examiné ensuite la médaille gravée par un habile artiste, M. Ponscarmé, sous la direction de M. Cornu, puis Elle a parcouru les groupes, adressant à chacun des fonctionnaires qui lui étaient présents des paroles d'encouragement. Une des choses qui frappent le plus en de telles occasions, une chose qui devait frapper d'une façon particulière les humbles donateurs de la médaille, c'est l'exquise simplicité, l'affabilité souriante du Souverain.

Un des délégués ayant prié l'Empereur de remettre au Prince Impérial l'exemplaire de la médaille qui lui était destiné, Sa Majesté fit aussitôt appeler le jeune Prince ; l'Impératrice arriva elle-même quelques minutes après. M. Guilleminot, instituteur à Saint-Denis, se fit alors, non sans émotion, l'interprète de ses collègues auprès du Prince et de Son Auguste Mère. Tout cela s'était passé de la manière la plus touchante : nous avons vu plus d'un regard se mouiller de larmes lorsque Leurs Majestés, après avoir exprimé leurs remerciements aux instituteurs, se retirèrent au milieu des cris de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !*

Après la réception des Tuileries, les délé-

des fumeurs et des chiqueurs, et sur un autre plateau en métal s'étaient les cigarettes, qui jouent le rôle le plus important dans l'hospitalité laotienne. Chez les gens aisés, le service à thé à la chinoise suit bientôt l'offre de la cigarette, et les théières, crachoirs, boîtes diverses sont souvent en argent, en or même, et ciselés avec art.

Les ustensiles de table sont à peu près tous empruntés aux Chinois, quoique moins complets et plus simples. On range tous les bols qui contiennent les condiments, le poisson et les viandes, sur un grand plateau de cuivre ou de bois. Des bols plus grands ou de petits paniers en bambou contiennent le riz et sont mis à la portée de chaque convive. Celui-ci puise indistinctement avec ses baguettes dans chacun des bols du plateau et compose de la sorte un indescriptible mélange auquel une boulette de riz vient servir de lien.

Il est peu ou point de professions au Laos. A l'exception de celle de prêtre, sur laquelle je reviendrai bientôt, aucune ne donnerait de quoi vivre à celui qui l'exercerait, et la raison en est cette absence presque absolue de relations et de commerce que j'ai déjà signalée. Chacun crée autour de soi de quoi subvenir à tous ses besoins, et tour à tour agriculteur, pêcheur, charpentier, tisserand, teinturier, tailleur, se nourrit, se loge, s'habille, se transporte sans l'aide ou le secours de personne. Quant au superflu, quant à ce que nous nommons la richesse, il serait certes bien facile, avec quelques jours de travail de plus dans l'année, de l'obtenir de la nature si libérale et si féconde au milieu de laquelle on vit; mais le Laotien ne s'en soucie point : il a tout ce qui constitue le bien-être et l'aisance sous les tropiques, et

gués des instituteurs primaires se rendirent au ministère de l'instruction publique pour y offrir leur médaille au ministre, au secrétaire général, à M. Duruy, à M. Charles Robert. Le ministre, à son tour, distribua l'humble et précieux souvenir à toutes les personnes qui avaient contribué à rendre fructueux le séjour des instituteurs à Paris pendant l'exposition universelle. C'est une simple médaille de bronze, légèrement et finement exécutée à la manière des maîtres graveurs du XV<sup>e</sup> siècle. Elle représente d'un côté les trois profils de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial; de l'autre, on y voit un portique indiquant en quelque sorte le seuil d'une vie nouvelle, sous lequel est tracé ce mot : *Enseignement*, et qu'environne cet exergue : 1867. *Les instituteurs de France reconnaissants.*

#### La question monétaire.

Le conseil supérieur du commerce et de l'industrie s'est réuni le jeudi 24 février, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce.

Il a consacré toute sa séance à la déposition de M. Charles Letouzé, publiciste, sur la question monétaire.

M. Letouzé est partisan déclaré de l'unification des monnaies. Il constate d'abord qu'une grande union monétaire aurait l'avantage de faire disparaître le change des monnaies, et de simplifier beaucoup les opérations très-nombreuses qui s'engagent entre places étrangères, et qui consistent dans l'achat et la vente des lettres de change.

En voyant, par exemple, les cotations des places de Bruxelles, Genève et Florence, qui ont les mêmes monnaies que nous, nous jugeons à l'instant, et sans calcul préalable, s'il y a avantage ou non à opérer avec ces places. Mais quand nous lisons les cotations de Hambourg, Berlin ou Londres, qui ont des monnaies différentes des nôtres, il faut un calcul compliqué pour voir s'il y a avantage à acheter sur l'une ou sur l'autre. L'unification monétaire amènerait donc sur ce point une grande simplification des opérations commerciales.

Il faut remarquer, en outre, que les effets stipulés payables en monnaie effective et tirés sur les villes faisant partie de notre union monétaire de 1865, subissent une perte beaucoup moins variable que ceux tirés sur les places situées en dehors de l'union. Ainsi, la perte à subir sur les Etats de l'union ne peut varier que 1 1/8 à 3/4 0/0 ; mais si on tire en francs sur d'autres places étrangères à l'union,

la perte varie selon le cours de la monnaie française sur la place où l'effet est encaissé, savoir : à Vienne, de 1 1/2 à 2 0/0 ; à Berlin, de 3/4 à 1 0/0 ; à Francfort, de 1 à 1 1/2 0/0 ; à Hambourg, de 2 à 2 1/2 0/0 ; à Amsterdam, de 3/4 à 1 0/0 ; à Saint-Pétersbourg, de 2 1/2 à 3 0/0 ; à Constantinople, de 4 1/2 à 5 0/0. Cette différence vient de ce que le change de place se trouve compliqué du change des monnaies, et c'est précisément ce change des monnaies qui disparaît quand on établit l'unification monétaire.

M. Letouzé pense que l'émission d'une pièce de 25 fr. serait très-propre à commencer l'unification ; elle serait très-bien reçue à l'étranger, qui accepte déjà volontiers notre pièce de 20 fr. L'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis attendent que la France frappe cette nouvelle pièce pour commencer la grande union monétaire. Dans la pratique, l'unification commence même à se faire. Ainsi le télégraphe transatlantique fait payer ses dépêches à raison de 25 fr. la livre sterling et 5 fr. le dollar. Les coupons des chemins de fer lombards se payent à Londres à raison de 25 fr. pour la livre sterling.

La pièce de 25 fr. ne se confondra pas avec celle de 20 fr. ; car elle aura en diamètre 3 millimètres de plus et un bord cannelé que n'a pas l'autre. Le reproche qu'on a fait à la pièce de 25 fr. de n'être pas décimale n'est pas fondé, car elle est le quart de 100 fr., la moitié de 50 fr. le multiple de 5 fr.

Au commencement, les deux pièces de 20 fr. et de 25 fr. pourront co-exister ensemble, en servant à des usages différents. Ainsi celle de 20 fr. servirait plutôt à la circulation intérieure. Les voyageurs et les négociants emploieraient la pièce de 25 fr. pour leurs relations à l'étranger. Plus tard et petit à petit, le public déciderait si la pièce de 25 fr. doit rester seule et remplacer celle de 20 fr. à l'intérieur comme à l'extérieur. En attendant, et si elle devenait monnaie internationale, la pièce de 25 fr. remplacerait très-avantageusement les lingots que les nations commercantes s'expédient aujourd'hui entre elles.

M. Letouzé ne pense pas que la création d'une pièce de 25 fr. puisse amener le renchérissement de certaines choses, ou de certains services. Quand on a remplacé la pièce de 40 fr. par celle de 50 fr., on n'a pas vu pour cela un renchérissement des objets de consommation. De plus, comme il a été frappé en France 6 milliards en pièces de 20 fr., et qu'il nous en reste au moins la moitié, il est évident que pendant bien des années la circulation intérieure se ferait en pièces de 20 fr.

ne demande guère autre chose que de vivre le plus paresseusement possible dans ce bonheur relatif. Les quelques échanges qui se font dans la contrée sont monopolisés entre les mains des gouverneurs et autres fonctionnaires et de quelques colporteurs pégouans ou chinois qu'ils commanditent. Ce sont surtout les produits des forêts, apportés par les sauvages, et la soie que chaque famille fait chaque année en quantité un peu supérieure à la satisfaction de ses besoins, qui alimentent ce commerce.

En retour, quelques objets de mercerie et de quincaillerie européenne sont apportés de Bangkok et vendus à des taux obligatoires, fixés d'avance par les gouverneurs. On comprend que dans ces conditions la production locale qui pourrait devenir excessivement importante, reste stationnaire, et les barrières fiscales, les difficultés de transport viennent contribuer encore à maintenir dans un état d'isolement presque complet cette région, une des plus

Il y a quelques ouvriers assez habiles dans l'art de ciseler les métaux, et qui fabriquent les objets dit figurer quelquefois dans le mobilier des riches Laotiens. Quelques-uns de ces ouvriers sont Chinois ; les autres ne travaillent qu'à leurs moments perdus et n'en font point exclusivement leur profession. On fournit toujours à l'ouvrier la matière première.

L'outillage des Laotiens pour façonnner le bois ou les métaux est plus qu'insuffisant, et relève certainement le mérite qu'ils ont à produire les quelques ornements qu'ils savent exécuter. Ils ignorent l'usage de la scie, et c'est à coups de hache

qu'ils débitent le bois en planches. Pour sculpter les gracieux motifs que l'on trouve parfois dans les pagodes, aux extrémités des pirogues et dans les maisons, ils n'ont que la pointe du gros couteau à large lame qu'ils portent toujours à la ceinture et qui leur sert aussi à se frayer un passage dans la forêt, à couper le bois de leur cuisine, à se construire un abri, sans lequel, en un mot, ils ne sauraient rien faire. Ils fabriquent du fil de fer à l'enclume, et la patience de ces pauvres gens n'a d'égal que leur peu d'ingéniosité à se construire des outils plus commodes.

Le tissage du coton ou de la soie se fait à l'aide de simples métiers à la marche, et les étoffes rayées ainsi obtenues sont très-uniformes de dessin. En général, le fil est teint avant le tissage et, sur une trame de coton bleu, par exemple, l'ouvrière croisera successivement avec sa navette des soies vertes, jaunes ou rouges. L'indigo, le bois du jacquier, le stick laque et le carthame sont les principales matières colorantes en usage ; on les prépare avec un grand nombre de feuilles, d'écorces ou de fruits contenant du tannin et servant de mordant.

FRANCIS GARNIER.

(Revue maritime et coloniale).

(La suite au proch. n°)

Il n'y aurait donc rien de changé à l'état de choses actuel ; mais les commerçants auraient des facilités de plus.

Sur la question du double étalon que nous avons aujourd'hui en France, M. Letouzé pense qu'il y a danger à conserver à la fois l'or et l'argent comme monnaies légales, parce que si l'or venait à valoir plus de quinze fois et demi l'argent, valeur légale qu'il a aujourd'hui en France, tous les détenteurs d'argent viendraient acheter notre or avec leur argent, et nous pourrions nous trouver de nouveau, comme avant 1848, encombrés d'argent et privés d'or. Un pareil changement soulèverait tout le monde, car, aujourd'hui, on ne veut plus, dans son porte-monnaie, des lourdes pièces de cinq francs d'argent. Pour éviter l'emploi de ce métal incommodé, on arriverait alors à faire comme en Allemagne, à émettre des billets de banque de 20 fr., 10 fr. et 5 fr., ce qui aurait le sérieux inconvénient d'amener la diminution du numéraire et par suite l'aggravation des crises commerciales où le numéraire manque toujours.

M. Letouzé conclut donc à la suppression de l'étalon d'argent et à l'adoption, en France, de l'étalon unique d'or. Pour lui la pièce de 5 fr. d'argent devrait aussi disparaître ; elle serait suffisamment remplacée par la pièce de 5 fr. d'or, et par une émission un peu plus forte de pièces divisionnaires de 2 fr. et 1 fr. Cette mesure n'aurait aucun inconvénient pour notre commerce extérieur, car la pièce de 5 fr. d'argent n'est pas reçue en Orient ; elle y est toujours fondue pour être convertie en monnaies du pays ; et si la démonétisation de l'argent amenait la baisse de ce métal, le commerce, qui en a besoin pour l'Orient, en trouverait plus facilement.

En terminant, M. Letouzé a émis l'opinion qu'à l'avenir il serait prudent de ne faire porter l'unification monétaire que sur les pièces d'or.

On éviterait ainsi les inconvénients qui peuvent résulter de l'accumulation dans un seul pays des monnaies divisionnaires d'argent frappées dans les pays voisins.

(Journal offic.)

On lit dans l'*Impartial* de Boulogne-sur-Mer :

Quatre navires, destinés à la pêche de la morue, ont quitté notre port jeudi dernier. Ce sont : la *P.ovidence*, *Notre-Dame*, *Jeanne* et *Impératrice*.

Au moment du départ de nos pêcheurs pour l'Islande, il n'est pas sans intérêt de faire apprécier les travaux auxquels ils vont se livrer.

Supposons-les arrivés : le navire est en cape, c'est-à-dire sous la grande voile et le petit foc, de manière à avoir le moins de *drive* possible. La moitié de l'équipage est sur le pont avec poste assigné *du bord* du vent, de l'avant à l'arrière ; chaque homme pourvu de lignes, en bon chanvre, bien fabriquées, point torses, de 6, 8 ou 9 lignes de grosseur et d'environ 120 brasses de longueur et alourdies par un plomb pesant en moyenne sept livres. La force des lignes est en raison de la grosseur du poisson à prendre ; néanmoins, quand la finesse se joint à la force, cela est préférable car le poisson n'est pas effarouché et voit moins le piège. Des *haims* de dimension respectable en fer liant ou en acier (l'acier est préférable, dans les fonds non rocheux), présentent leur piquant aux affamés qui viennent s'y accrocher en essayant de dévorer l'appât suspendu.

Cette amorce, c'est tantôt quelque poisson passager destiné à cet usage, au besoin des coquillages, ou bien des *hâques* salées et même des débris de morue.

Le navire étant en pêche, chaque homme jette son plomb à la mer ; quand le plomb est au fond, l'homme rembraque la ligne de manière à ce que le plomb soit au-dessus du fond

de la longueur de la pelle placée non loin du hameçon, lequel seul touche ce fond.

Les quarts de travail se font de quatre en quatre heures. Les repas, tous les huit heures.

La préparation de la morue est faite sur le pont et à tour de rôle par l'équipage.

La morue prise et fichée à la pointe de l'*élanguer*, en est enlevée pour être placée sur l'étal où l'*éteteur*, mettant la tête à faux sur le rebord de sa table, la tranche avec son couteau à deux tranchants.

L'*éteteur* retire en suite les entrailles, en conservant le cœur et la rate pour les amores, et le foie pour l'usage médical si répandu.

L'*habilleur* fend le poisson dans toute sa longueur et le désosse en retirant la grosse arête, il coupe les ailerons et les nageoires, puis un mousse lave les morues à l'eau de mer pour en enlever le sang. On les fait ensuite égoutter, on les paque, c'est-à-dire on les arrange dans les barils en les soupoindrant de sel partout. On les laisse confire dans cette saumure 2 jours, on les verse dans des bâilles, on les lave dans cette saumure et on les repaque dans les barils, en mettant un lit de sel puis un lit de morues. On presse fortement sur ces lits avec un faux fond plus étroit que l'entrée, car il est indispensable que l'air ne puisse pas y pénétrer, sans cela la morue jaunit et se rancit.

Un repaillage nouveau se fait à l'arrivée à destination : le poisson peut attendre alors les acheteurs.

Autrefois le navire arrivé au lieu de pêche avait, le long de son bordage, une espèce de galerie un peu saillante sur laquelle étaient établis de petits tonneaux défoncés en dessus, échancrés du côté de la mer et garnis d'un bourrelet en paille. Au-dessus, un espèce d'abri formé par des toiles goudronnées garantissait les travailleurs.

Le tonneau servait à préserver les jambes des pêcheurs assis, de l'eau rejetée par les vents ou la manœuvre ; sur le devant était fixé un montant de bois échancré à son sommet, où s'appuyait la ligne mise à l'eau ; derrière étaient les différents objets utiles, tels que la lisse où la morue était accrochée jusqu'à ce que la langue fut détachée.

Chaque pêcheur, on le comprend, est chaudement vêtu, pourvu d'un tablier de cuir ou de toile goudronnée qui va jusqu'au cou ; il a des mitaines où des gants, et dans son petit tonneau il amorce et jette sa ligne ; mais croyez bien que la température d'Islande ne fait pas toujours de son siège l'équivalent d'un fauteuil au coin du feu.

Suivant la profondeur de l'eau et la force des courants, il file sa ligne jusqu'à la profondeur voulue. Dès que la morue a mordu à l'appât, le pêcheur hale sur sa ligne et tire le poisson à fleur d'eau. Est-il de moyenne grosseur ? il fait la besogne seul, sinon un camarade attrape la grosse pièce avec une gaffe et aide à l'embarquer.

Les langues mises à part indiquent combien chaque pêcheur a fait de victimes. ce compte est important, car, dit-on, le moins chanceux a pour corvée de vider le parc aux têtes et de les jeter à la mer pendant que les autres souffrent et se reposent.

Cela suffit pour donner de l'émulation.

Le travail, dans les abondances de poisson, dure parfois sans discontinuer 20 et 24 heures ; après le travail, la moitié de l'équipage se repose environ quatre heures.

En mars et avril la pêche se fait dans la partie la plus sud d'Islande et près de terre. Après cette époque la pêche se fait plus au nord et plus au large. La pêche est terminée à la fin d'août et les retours s'échelonnent du 20 août au 20 septembre.

Un navire a bien réussi quand il rapporte de 40 à 50 lasts de morue. Le prix du last ne descend guère au-dessous de mille francs.

L'engagement de l'équipage se fait au last de morue composé de 12 tonnes. Le capitaine

reçoit 32 francs par last, plus 100 francs avances perdues.

Le second 18 francs par last ; les saleurs et tonneliers chacun 9 francs et 55 francs avances, le mousse 5 à 6 francs par last et 30 francs avances. Ce tarif n'est pas invariable.

Tous les hommes d'équipage reçoivent indistinctement 5 last d'avance qui sont retenus au retour sur les bénéfices. A l'arrivée du navire, l'armateur donne à chaque homme 100 francs à valoir et deux mois après, règle les comptes.

Collision des vapeurs anglais *Bombay* et *Oneida*,

On lit dans le *Morning Post* du 7 mars :

La compagnie péninsulaire et orientale de la navigation à vapeur a reçu la réponse suivante à un télégramme que les administrateurs avaient expédié au surintendant de la compagnie à Bombay pour demander des détails sur la collision survenue entre les vapeurs le *Bombay* et l'*Oneida*.

Bombay, 3 mars, 4 h. 5 m.

La collision entre le *Bombay* et l'*Oneida* a eu lieu, le 24 janvier, à 20 milles environ d'Yokohama et à sept heures du soir ; il faisait tout à fait nuit. L'*Oneida* faisait force de voile et de vapeur, il filait 13 noeuds. Le *Bombay* marchait sous vapeur, le cap au vent, à raison de 8 noeuds. Le *Bombay* portait sa barre à bâbord, en serrant les feux verts de l'*Oneida* ; l'*Oneida* porta, de son côté, sa barre à tribord, par le travers des bossois du *Bombay*, ce qui rendit la collision inévitable.

Le *Bombay* ressentit le choc si légèrement que le capitaine Eyre ne pensa pas que l'*Oneida* pût avoir de grandes avaries et qu'il continua sa route sur Yokohama ; mais l'*Oneida* avait eu son gaillard d'arrière enfoncé, et il sombra bientôt avec 115 hommes. Deux des batteaux se sont sauvés avec 61 hommes. Je ne sais pas les noms des officiers noyés.

Ont été sauvés : Yates, maître d'équipage ; Suddard, chirurgien ; Coninghuld, secrétaire du capitaine et 57 matelots et soldats de marine ; le *Bombay* n'a pas éprouvé d'avaries.

Signé : C.-F. HENRY.

Inspecteur de la compagnie péninsulaire et orientale de la navigation à vapeur.

## ÉTAT CIVIL.

### SAINT-PIERRE.

#### NAISSANCE.

3 mai. — Sentilan Louise-Marie-Célestine.

#### MARIAGE.

10 mai. — Josseaume Louis-Eugène, marin, avec Lefresne Marguerite, sans profession.

### MIQUELON.

#### NAISSANCES.

13 avril. — Enfant présenté sans vie (sexé fém.).

16 id. — Gélos Léonce-Hippolyte.

23 id. — Girardin Marie-Adolphine.

23 id. — Briand Octave-Alfred.

#### DÉCÈS.

13 avril. — Enfant mort né.

## NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DE L'ÉTAT.

La corvette à voile l'*EURYDICE*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Chardonneau, venant de Brest, a mouillé sur rade le 7 mai 1870.

Passagers : MM. Littayé Edouard, sous-commissaire de la marine, Gonet, médecin de la marine, Martin, chef de l'imprimerie du gouvernement à Saint-Pierre, M<sup>me</sup> C. Coste.

Trente-trois marins destinés à composer les équipages des goélettes de l'Etat la *MOUCHE* et la *BELETTE*, attachées à la station de la colonie.

Un détachement d'ouvriers d'artillerie, commandé par le maréchal-des-logis Pernet.

Un détachement de la Cie de discipline de la marine, composé de : un sergent-major, quatre caporaux, trente-sept fusiliers de discipline, sous le commandement de MM. Dupuy, lieutenant, et Legot, sous-lieutenant d'infanterie de marine.





La corvette à vapeur le PRIMAUGUET, portant le pavillon de M. le capitaine de vaisseau Mer, commandant la division de Terre-Neuve, est arrivée à Saint-Pierre, le 8 mai 1870, venant de Brest.

Passagers: M. D'Heureux, Commissaire-adjoint de la marine, Contrôleur colonial, M<sup>me</sup> D'Heureux, et une domestique, M. l'abbé Giroir.

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

Avril.	ENTRÉES.		VENANT DE
	26. Ably-Alice, c. Collins, div. march.	Boston.	
27. Comète, c. Reves, div. march.		Halifax.	
29. Fernand, c. Robin, sel.		Sétuval.	
30. Ann, c. Grimes, bestiaux.	Nouvelle-Écosse		
— Silver-Arrow, c. John, div. march.		Halifax.	
Mai.			
2. Three-Sisters, c. Talbot, div. march.	Halifax.		
— Highlander, c. Petersan, bestiaux.	Cap Breton.		
3. Mésange, c. Lefrançois, sel et d. m.	Saint-Malo.		
4. Emile, c. Houzé, sel.	Sétuval.		
— Pallas, c. Hohdson, bestiaux.	Prince-Edouard.		
5. Alfred, c. Jamel, div. march.	Cette.		
7. Oriane, c. Gauchet, sel.	Cadix.		
8. Mauve, c. Bourdase, sel.	Saint-Martin.		
9. Dominion, c. Griffin, Georges Tow,	Prince-Edouard.		
bestiaux.	Prince-Edouard.		
— Coleb, c. Wowlet, bestiaux.	Prince-Edouard.		
EN RELACHE.			
3. E.-B.-Mary, c. Lant.			
Avril.	SORTIES.	ALLANT A	
28. Comète, c. Reves test.		Sydney.	
Mai			
1. Jacques, c. Guyomard,	Guadeloupe.		
avec 125,576 kil. morue sèche, ch. par			
MM. Ed. Thomazeau, P. Beaumtemps,			
Levilly et Cie, Lemoine, V. Lefrançois,			
Ve Lepomellec, Ve F. Gordon.			
2. Maguine, c. Boudrot, lest.	Sydney.		
4. Island-Belle, c. Forster, lest.	baie de Fortune.		
6. Ann, c. Grimes, lest.	Prince-Edouard.		
— Edwin, c. Lasource, lest.	Cap Breton.		
— Silver-Arrow, c. John, lest.	Prince-Edouard.		
— Highlander, c. Petersan, lest.	Cap Breton.		

La campagne de pêche ne s'annonce pas, pour tous, aussi brillamment qu'on eût pu l'espérer. Il paraît que les premiers jours du mois de mai, du moins jusqu'au 6, ont été pour nos pêcheurs tels que nous les avons trouvés à Saint-Pierre, froids, humides et venteux; alors que nous n'avions que de fortes brises à terre, c'étaient de véritables coups de vent au large, mais seulement pour certains parages des bancs.

Le 1<sup>er</sup> mai a été signalé par une sorte de tempête subite, du S.-E. à l'E.-N.-E., qu'aucun indice précurseur n'avait permis de prévoir; le baromètre avait à peine indiqué depuis le matin une baisse de quelques millimètres, lorsqu'à trois heures du soir il a pris un mouvement de baisse très-rapide qui l'a conduit, en une heure, de 765 à 741.

Aussi craignions-nous de nombreuses avaries sur les bancs, et surtout des pertes de chaloupes. Les relâches pour avaries n'ont cependant pas été bien nombreuses: depuis la semaine dernière, en effet, nous n'avons compté que 5 goëlettes et navires rentrés par suite de pertes: il est vrai d'ajouter que sur la totalité des banques qui ont rallié le port, il n'en est aucun qui ait présenté un résultat de pêche réellement satisfaisant. Quelques petits bateaux du banc de Saint-Pierre, avaient assez bien pêché, au moins en nombre, pour que l'on ait pu croire un instant à un bon commencement; mais la morue, par eux apportée, est petite et ne rend guère que de 30 à 32 quintaux au mille.

Nous avions eu des nouvelles du Grand-Banc vers la fin d'avril, qui, si elles avaient été confirmées, nous auraient satisfait; mais pour un ou deux navires alors rencontrés, ayant quelques bonnes marées, nous en trouvons beaucoup d'autres qui, après avoir très-peu pêché, ont éprouvé des pertes sérieuses. La Cana-

dienne, arrivée le 7 mai du banc de Saint-Pierre, avec 4,000 morues, avait perdu une chaloupe.

La Célestine, capitaine Bourdet, mouillait sur rade le 8, avec 3,000 morues, ayant laissé sur le Grand-Banc 6 maillons de chaîne, 40 brasses de câble, 2 chaloupes et 15 pièces de lignes; la veille le Jeune-Auguste était rentré avec 1,100 morues et son guindeau écrasé.

L'Eugénie-Marie (5,000 morues) avait perdu sur le Grand-Banc ses deux tentis et une de ses chaloupes.

Enfin, la Sainte-Claire, partie depuis dix-huit ou vingt jours, est aussi entrée hier avec une chaloupe en moins, ayant pu faire six marées seulement et rapportant 5,000 morues.

Ce bâtiment a rencontré le 1<sup>er</sup> mai dernier, sur le Grand-Banc, l'Anna, ayant 3,000 morues; tous les deux ont levé le même jour sur 200 morues (les vent, étaient alors S.-O., avec forte brume), le 7, l'Aglæs avec 5,400, et le même jour l'Espérance, capitaine Lelandais, qui avait perdu ses trois tentis; la Sensitive, avec 2,500 morues, l'Ixia, avec 8,000, la Louise, capitaine Pasquet, avec 1,200, l'Adèle (Ve Lepomellec), avec 3,000, le tout en morues du banc de Saint-Pierre, ont fait relâche à Saint-Pierre du 6 au 8 mai et sont reparties presque immédiatement pour les lieux de pêche.

La Bessie, capitaine Magnan, est arrivée hier du Grand-Banc avec 5,000 morues.

Le brick Pauline, de Granville, a, dit-on, été rencontré sur le Grand-Banc par l'Eurydice, vers le 1<sup>er</sup> mai, ayant à bord 2,000 morues seulement.

Toutefois, il faut considérer que la majeure partie des bâtiments rentrés sans avaries avaient été expédiés avec peu de boëtte et pour profiter de la série de beau temps que nous eûmes en avril.

Nous ne devons donc rien conclure encore des renseignements reçus, et cela d'autant moins que le Banquereau semblerait n'avoir pas maltraité nos pêcheurs qui ont hanté ses parages, puisque aucun d'eux ne nous est revenu.

A. P.

#### ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

#### AVIS AUX NAVIGATEURS

##### OCÉAN ATLANTIQUE NORD.

Phare dans la rivière Sainte-Croix (État-Unis).

Le Light house Board des États-Unis fait savoir que, le 15 décembre 1869, on a allumé un nouveau feu dans la rivière Sainte-Croix, Maine.

Le feu est fixe blanc, varié par des éclats blancs chaque trente secondes (30<sup>s</sup>), et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 12 milles.

Le feu est établi à l'extrémité Sud de la maison des gardiens, blanche et à un étage et demi, et construite près du centre de l'île Dochet's ou Demont, en face de Red Beach, à 12 milles environ au Sud de Calais.

Voyez la série E, n° 159a, et la carte n° 1998.

##### MANCHE.

##### Déplacement d'un feu à Douvres (côte Sud d'Angleterre).

Une longueur de 45 mètres de l'échafaud qui est à l'extrémité extérieure de la jetée de l'Amirauté, à Douvres, ayant été emportée

par la mer, on a transporté le feu bleu qu'on allumait sur l'échafaud, à l'extrémité (terminée) de la jetée même.

On devra donner un bon tour au feu pendant la nuit; dans le jour, une bouée signale toujours le danger le plus extérieur.

Voyez la série B, n° 83.

Le Chef du service des instructions,

A. LE GRAS.

## ANNONCES & AVIS

### BAINS PUBLICS.

L'établissement des bains de M. HACALA (François), situé rue Truguet, en face de la rue des Bains, est ouvert au public, tous les jours, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

3—2

### AVIS

M. HENRI COSTE, armateur, a l'honneur de faire part aux intéressés, qu'en vertu d'une procuration générale, il est le seul et unique représentant en cette colonie, de MM. M<sup>me</sup> Appiceix et J.-B. Damestoy, négociants à Bayonne; en conséquence, il prie les personnes qui ont des rapports commerciaux avec ces négociants, de vouloir bien, à partir de ce jour, s'entendre avec lui tant pour le mode de paiement, que pour les réclamations ou erreurs qu'ils croiraient utile de faire connaître.

6—2

### BAINS PUBLICS.

L'établissement de Bains situé rue Bisson, près du Lavoir, et exploité par le sieur IRASSOQUY, est ouvert au public tous les jours, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

#### HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 12 au 18 mai 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
MAI.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 12	5 33	6 00	11 54	0 20
Vend. 13	6 25	6 49	0 35	1 08
Sam. 14	7 12	7 35	1 31	1 54
Dim. 15	7 58	8 20	2 17	2 39
Lundi 16	8 43	9 05	3 02	3 24
Mardi. 17	9 28	9 51	3 47	4 10
Merc. 18	10 14	10 37	4 33	4 35

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 4 au 10 mai 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
4	749	747	3 5	4 8		S.-E.	5	Ni.	Pluie. Brume.
5	743	743	2	2		N.-E.	4	Ni.	
6	752	751	4 5	5		O.	3	Ci.-Gu.-Str.	
7	753	757	6	4 5		S.-O.	2	Ci.-Cu.-Str.	
8	752	753	4	3 6		N.-O.	2	Ci.-Cu.-Str.	
9	758	758	4 5	7 5		S.-O.	2	Ci.-Cu.	
10	762	762	6	6		S.-E.	2	Ci.-Cu.-Str.	